

Le projet de convention pour l'assistance financière a été l'objet d'une approbation générale; aussi a-t-il été signé le 2 octobre par les représentants de vingt-six Etats. Etant donné que deux autres Etats avaient déjà signé, le nombre de pays signataires se trouvait, dès lors, porté à vingt-huit parmi lesquels on compte la Grande-Bretagne, l'Australie et l'Etat Libre d'Irlande.

Problèmes économiques.

L'œuvre de la Société des Nations dans le domaine économique, ainsi que l'on pouvait s'en attendre durant une période de dépression, fit l'objet d'une attention plus particulière au cours du débat général.

Aussi plusieurs délégués, durant la discussion générale, ont-ils souligné l'urgence qu'il y avait de prendre des mesures pour mettre fin à l'état actuel "d'anarchie économique" si l'on voulait éviter un écroulement économique complet. On fit voir la nécessité de remplacer la politique d'isolement commercial, de nationalisme économique et de concurrence destructive par une politique de coopération internationale notamment en ce qui concerne les pays d'Europe. Le délégué de Grande-Bretagne déclara que le Gouvernement britannique, voulant donner suite à cette politique, avait décidé de ratifier la Convention commerciale en vue d'une action économique concertée, conclue à Genève le 14 mars 1930.

On a discuté longuement les questions des entraves douanières, de la protection et de la distribution irrationnelle des matières premières, de l'or, du capital et du travail. On fit allusion à la surproduction, à la baisse des prix, à l'augmentation inquiétante du chômage et à la destruction lente de la structure sociale qui en est la conséquence. On attira l'attention sur l'interdépendance de l'agriculture et de l'industrie et sur le fait que l'une et l'autre éprouvent le besoin d'être relevées de leur présente dépression sérieuse. Dans cet ordre d'idées, on fit mention des résolutions adoptées à la récente Conférence agricole de Varsovie dont la plus importante propose que les céréales européennes devraient jouir d'un traitement préférentiel sur les marchés d'Europe. La question du "dumping" russe est revenue souvent sur le tapis et contre lequel on a trouvé beaucoup à redire.

Réorganisation du Secrétariat.

Les propositions en vue de la réorganisation du Secrétariat considérée essentielle pour le maintenir à un haut degré d'efficacité, étant donné son caractère international impartial, ont été favorablement accueillies.

Arrangements visant les Sessions de l'Assemblée.

L'Assemblée a décidé que l'ouverture des sessions futures aura lieu le deuxième lundi de septembre à moins que ce jour ne corresponde à une date postérieure au 10 septembre. En pareil cas, la session s'ouvrira le premier lundi.

(b) Elections au Conseil

Le 17 septembre, l'Assemblée a élu membres non permanents du Conseil en remplacement de Cuba, de la Finlande et du Canada, le Guatemala, la Norvège et l'Etat Libre d'Irlande. Le Guatemala a recueilli 41 voix, la Norvège 38 et l'Etat Libre d'Irlande 36.

La demande de rééligibilité de la Chine à un siège au Conseil a été refusée, étant donné qu'elle n'a pu recueillir la majorité des deux tiers requise.

(c) Elections à la Cour permanente de Justice internationale.

Le 25 septembre avait lieu, pour le deuxième terme, l'élection des juges de la Cour permanente de Justice internationale.